



« Présence web : construire et maîtriser votre projet sur internet »

23 avril 2015

13h45 – 17H15

à Paris

Les objectifs généraux de la formation

- Définir son projet Internet
- Faire d'internet, un outil au service de sa cause
- Développer la notoriété de son projet
- Développer ses ressources (dons, bénévoles, ...) en utilisant internet.

À la fin de la séance, chaque participant sera capable de :

- Préparer une stratégie de communication sur Internet,
- Définir une expression des besoins et un plan d'action
- Mettre en place une veille dédiée

Le Programme :

Le Projet Internet et l'expression des besoins

Le Plan d'action

Les Outils d'action

Les Outils de mesure

Public : Associations, fondations, fonds de dotation, établissements publics de recherche et de l'enseignement supérieur, établissement hospitaliers... et toute structure désireuse de maîtriser sa communication sur le web.

Votre intervenant : Loïc Caro, consultant et coach certifié auprès de responsables associatifs et de particuliers pour les aider à atteindre les objectifs entrepreneuriaux ou professionnels qu'ils se sont fixés. Il est "reconnu" dans le web comme "crowdsourcer", comme "influencer" sur des thématiques dédiées à l'ESS, aux "coopérations" comme au développement professionnel de personnes, d'équipes ou d'organisations.

Tarif inscription :

Tous publics 240 € HT - Petites associations 160 € HT - Consultants & Agences 350 € HT

Réduction pour multi inscriptions d'un même établissement ou inscription à plusieurs formations 10%

Réduction pour Membres IFFRES 10%

Tarif spécial réservé demandeurs d'emploi & aux associations d'étudiants : nous contacter, places limitées.

Inscriptions et renseignements : contacter@fondadev.com



Bulletin d'inscription : ICI.

Lieu : 66 bd Saint Michel 75006 Paris – RER Luxembourg Ligne B (sortie en tête de train direction sud)

CSMF est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 31 59 07914 59 Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais

Les formations peuvent être prises en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé type FAFIEC, AGEFOS, AFDAS...).

Nos formations sont éligibles à la formation professionnelle et déductible du 1% formation. Vous pouvez aussi l'utiliser dans le cadre de votre Droit Individuel à la Formation (DIF)